

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Mentions informatives

relatives au traitement de données à caractère personnel de l'enquête Dispositif d'évaluation des conséquences de la crise sanitaire (DECCS) à destination des représentants légaux.

Le « Panel DECCS » a été constitué à partir d'un échantillon représentatif de 1000 écoles publiques ou privées sous contrat parmi celles ayant répondu à l'enquête « évaluation – crise sanitaire CP-CE1 2020 ».

L'établissement de votre enfant a été retenu dans le cadre des 1000 écoles sélectionnées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique du MENJS pour participer au « Panel DECCS ».

Le « Panel DECCS » constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre sous la responsabilité du ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports (110 Rue de Grenelle 75007 Paris) pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Il a pour finalité l'évaluation des conséquences de la crise sanitaire sur les acquis et la progression de 60 000 élèves de CP et de CE1 ainsi que sur le ressenti et l'évolution des pratiques pédagogiques de leurs enseignants.

A cette fin sont analysées les réponses à divers questionnaires et évaluations adressés aux élèves de CP-CE1 faisant partie du panel, à leurs responsables, à leurs enseignants et aux directeurs des écoles concernées.

Dans le cadre de ce traitement, une évaluation est effectuée par le service statistique ministériel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS), lequel s'engage à traiter les données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

Les données collectées dans le cadre de ce traitement sont conservées sous une forme identifiante pendant deux ans.

Les destinataires des données à caractère personnel contenues dans ce traitement sont, dans les limites du besoin d'en connaître, les agents habilités au sein de la DEPP, les chercheurs et organismes de recherches ayant conclu une convention avec le ministère ainsi que les soustraitants du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en charge de l'impression, du routage, de la numérisation, des entretiens téléphoniques et du transport et de la conservation sécurisée des bandes de données.



Liberté Égalité Fraternité

Toutes les informations juridiques en rapport avec cette enquête, mais également les travaux publiés à partir de ces données sont disponibles sur la page web du ministère : https://www.education.gouv.fr/la-depp-et-l-impact-de-la-crise-sanitaire-305177

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition que vous tenez des articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD à l'adresse mail suivante : saisine-evaluations@education.gouv.fr

Ou par courrier:

Ministère de l'éducation nationale et de la Jeunesse - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Sous-direction des évaluations et de la performance scolaire - Bureau de conception et du pilotage des évaluations des élèves (DEPP – B2-1) - 61-65 rue Dutot - 75732 Paris Cedex 15.

Pour toute question relative au traitement des données du ministère, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse <u>dpd@education.gouv.fr</u> ou par le biais du formulaire en ligne: https://www.education.gouv.fr/contactez-nous-41633/category/taxonomy/term/113264.

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.